

SURVEILLANCE DU PORTEFEUILLE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA088	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1806,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 30/06/2025 au 01/07/2025
- Du 08/09/2025 au 09/09/2025

OBJECTIFS

- Analyser et identifier les risques anormaux du portefeuille
- Déterminer les moyens de redressement des résultats à mettre en œuvre
- Détecter la fraude

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Chacune des parties du programme fait l'objet d'un exposé illustré d'exemples concrets. Des questionnaires et des cas pratiques facilitent l'assimilation des connaissances et des réflexes. Deux cas réels (multirisque et automobile) sont proposés sous forme de mises en application à traiter en groupe afin de valider les acquis.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance , formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Rôle de la surveillance du portefeuille

1. Appréhender l'importance de la surveillance du portefeuille au regard de la législation actuelle
2. Sauvegarde des résultats
3. Redressement et amélioration des résultats
4. Maintien de la compétitivité de l'entreprise
5. Remontées d'informations

B. Détection des risques anormaux

1. Sources d'information
2. Traitement de l'information
3. Ratios utiles

C. Moyens d'intervention

1. Majorations de cotisations
2. Franchises
 - a) insertion d'une franchise
 - b) augmentation de la franchise existante
3. Mise en place ou renforcement des moyens de prévention
 - a) adéquation de la mesure à la sinistralité
 - b) contrôle de la mise en place
 - c) sanction du non-respect
4. Résiliation

D. Mise en oeuvre des mesures

1. Avenant au contrat
2. Quittance majorée
3. Résiliation du contrat

E. Fraude

1. Déclaration frauduleuse du risque
2. Déclaration frauduleuse du sinistre
3. Sanctions

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés de la surveillance du portefeuille
Gestionnaires de contrats d'assurance
Gestionnaires d'indemnisation des particuliers
Conseillers clientèle
Managers d'équipe commerciale

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1806,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/10/2025 à 06:27